

# 1

## Sommaire des résultats

	31.12.2015	31.12.2013
<b>Situation financière selon l'approche de continuité</b>		
Valeur marchande de l'actif	884 218 400 \$	782 705 600 \$
Objectif de capitalisation selon l'approche de continuité	844 890 200 \$	745 980 200 \$
Excédent (déficit) de capitalisation	39 328 200 \$	36 725 400 \$
Ratio de capitalisation (volet PD seulement)	115,1 %	119,1 %
<b>Situation financière selon l'approche de solvabilité</b>		
Actif de solvabilité	883 018 400 \$	781 505 600 \$
Passif de solvabilité	1 051 644 300 \$	799 272 200 \$
Excédent (déficit) de solvabilité	(168 625 900 \$)	(17 766 600 \$)
Degré de solvabilité (volet PD seulement)	63,9 %	92,8 %
<b>Exigences de capitalisation au cours de l'année qui suit celle de l'évaluation (sans tenir compte du décalage des cotisations)<sup>1</sup></b>		
Cotisation d'exercice totale	37 550 600 \$	34 557 300 \$
Cotisations obligatoires estimatives des participants	(16 038 200 \$)	(14 780 500 \$)
Cotisation d'exercice estimative de l'employeur	21 512 400 \$	19 776 800 \$
Cotisation d'exercice de l'employeur exprimée sous forme d'un pourcentage des gains admissibles des participants (volet PD)	2,65 %	2,02 %
Cotisation d'équilibre minimale	0 \$	0 \$
Cotisation annuelle minimale estimative de l'employeur pour la composante à prestations déterminées (volet PD)	6 900 200 \$	5 074 500 \$
Montant estimatif de la cotisation maximale admissible de l'employeur pour la composante à prestations déterminées (volet PD)	175 526 100 \$	22 841 100 \$
Date de la prochaine évaluation	31 déc. 2018	31 déc. 2016

<sup>1</sup> Fournies à titre d'information seulement. Les cotisations doivent être versées au régime conformément aux sections Exigences minimales de capitalisation et Cotisation maximale admissible contenues dans le présent rapport. Le présent Sommaire ne tient pas compte des dispositions relatives au décalage des cotisations requises.

# 8

---

## Opinion

À notre avis, aux fins des évaluations,

- les données sur la participation sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses utilisées sont appropriées; et
- les méthodes utilisées sont appropriées.

Nous avons produit le présent rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Il respecte également les normes de capitalisation et de solvabilité prescrites par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*.



Nathalie Perreault

Fellow de l'institut canadien des actuaires

30 septembre 2016

Date



Isabelle Trudeau

Fellow de l'institut canadien des actuaires

30 septembre 2016

Date